



## **MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017, adoptait le règlement suivant :

**Règlement numéro 716 décrétant l'exécution de travaux d'amélioration et de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ à ces fins.**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 716 le 18 juillet 2017.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au service des affaires juridiques de la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À VAL-DAVID, ce 19 juillet 2017**

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate  
Greffière

Directrice des affaires juridiques  
et secrétaire-trésorière adjointe